



Dreux, le

29 AOÛT 2019

LE SOUS-PREFET DE  
L'ARRONDISSEMENT DE DREUX  
Pôle Citoyenneté - Sécurité  
Affaire suivie par : Mme Joëlle GIROUARD  
Tél : 02 37 27 72 00  
Fax : 02 37 46 80 72  
Mèl : [pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr)

**Arrêté n° 2019-30 SP/DREUX**  
**relatif au changement de responsable de l'établissement**  
**Pompes Funèbres et Marbrerie COCHERY situé 21 Place du Général de Gaulle - Courtalain**  
**28290 COMMUNE NOUVELLE D'ARROU**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-65, D 2223-34 à D 2223-39 et D 2223-87 relatifs à l'habilitation funéraire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 17/10-30 du 30 octobre 2017 ;

**Vu** la demande de changement de responsable formulée, par courrier en date du 4 juillet 2019, pour l'établissement des Pompes Funèbres et Marbrerie COCHERY situé 21, Place du Général de Gaulle - Courtalain 28290 COMMUNE NOUVELLE D'ARROU ;

**Vu** le dossier produit à l'appui de la demande certifié complet le 9 août 2019 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 19/2019 en date du 1er juillet 2019, portant délégation de signature au profit de Monsieur Wassim KAMEL, Sous Préfet de l'arrondissement de DREUX ;

**Sur** proposition de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

**ARRETE**

**Article 1er** : L'article 4 de l'arrêté n° 17/10-30 du 30 octobre 2017 est modifié comme suit : le nom du représentant de la SA OGF "Pompes Funèbres et Marbrerie COCHERY" sise 21, Place du Général de Gaulle – Courtalain 28290 COMMUNE NOUVELLE D'ARROU, est M. Mathieu PACAUD.

**Article 2** : Le reste des dispositions de l'arrêté susvisé sont sans changement.

**Article 3** : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, Mme la Sous-Préfète de Châteaudun, M. le Maire de la COMMUNE NOUVELLE D'ARROU, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à M. Mathieu PACAUD, Responsable de Secteur de l'établissement Pompes Funèbres et Marbrerie COCHERY de la COMMUNE NOUVELLE D'ARROU.

Le Sous-Préfet

  
Wassim KAMEL

**Délais et voies de recours :**

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif sis 28, rue Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.

2 - 4 rue des Capucins - 28100 DREUX - Standard : 02 37 27 72 00 - [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30-12h15 / 13h15-15h30 - mardi : 8h30-12h15

